

Compte-rendu du Conseil municipal du 22.07.2013

Présents : MM. GERAUDIE, BARLERIN, LEYRIS, PLIOT, TRESMONTAN, Mmes BERNARD, COURBIER, CROUZETTE, POUGET, VILLATOUX, BESANCON-POUGET, JAN.

Absents excusés : MM. TRUFFIER, FABREGUES (procuration à Mme VILLATOUX), JACQUET, Mme LAVAUD), MAZEAUD (procuration à Mme CROUZETTE), VARIN (procuration à M.BARLERIN, BORDES.

Secrétaire de Séance : Mme POUGET

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 28.06.2013**
- Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz**
- Création d'un emploi d'avenir**
- Ouverture d'une ligne de trésorerie**
- Dissolution de la caisse des écoles au 31.12.2013**
- Création d'un budget annexe pour l'accueil de loisirs sans hébergement Ribambelle**
- Adoption conventions avec les associations pour les ateliers périscolaires 2013-2014 : CRMTL, CRDAP, Profession Sport**
- Adoption convention tripartite de prélèvement**
- Adoption convention de desserte en gaz naturel du lotissement de la Valette**
- Paiement frais de déplacement fête de la musique**
- Aménagement de la route de la valette (annule et remplace 45-2013)**
- Questions diverses**

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28.06.2013

ADOpte A L'UNANIMITE

Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz

Le montant de la redevance pour occupation du domaine public est de 592.00 € pour 2013.

ADOpte A L'UNANIMITE

Création d'un emploi d'avenir

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires qui sera appliquée par la municipalité à partir de 2014 nécessite un emploi d'avenir.

La création d'un emploi d'avenir a pour principal objectif d'apporter une aide périodique à l'École et aux services de la Médiathèque et de l'ALSH.

Aucune augmentation de la masse salariale n'est toutefois envisagée.

La question des rythmes est abordée par Madame JAN.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ouverture d'une ligne de trésorerie

La Caisse d'Épargne du Limousin met à disposition une ligne de trésorerie d'un montant de 1.000 000 euros pour une durée d'un an.

Taux d'intérêt : T4M + marge de 1.95 %

M. Pliot s'interroge sur le montant de l'emprunt.

Monsieur le Maire lui répond qu'il convient de prendre une marge confortable en vue des travaux prévus.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, 2 ABSTENTIONS

Dissolution de la caisse des écoles au 31.12.2013

Une délibération antérieure a été prise en ce sens mais le budget n'a jamais été supprimé. Cette délibération permet sa dissolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Création d'un budget annexe pour l'accueil de loisirs sans hébergement Ribambelle

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Adoption conventions avec les associations pour les ateliers périscolaires 2013-2014 : CRMTL, CRDAP, Profession Sport

L'association a pour objet de proposer aux élèves des ateliers manuels et des sorties sur le terrain en lien avec l'archéologie du paysage.

La ville de Seilhac sollicite la prestation de l'association CRDAP pour mettre en place un programme

d'activités s'inscrivant dans le projet éducatif territorial.

Dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires la ville de Seilhac met en œuvre un projet éducatif territorial avec le concours de partenaires institutionnels et associatifs.

Elle s'appuie sur la compétence d'animateurs, d'éducateurs professionnels et d'intervenants qualifiés pour mener à bien son projet éducatif territorial. Il fait également appel au savoir-faire spécifique des associations à vocation culturelle.

Il s'agit, au travers de la présente convention, de formaliser les termes du partenariat que la ville de Seilhac entend établir avec les associations qu'elle a sollicité.

Précisions de Madame CROUZETTE sur le CRMTL, le CRDAP et Profession Sport.

-Programme d'activité correspondant aux objectifs éducatifs fixés,

-Périodes et lieux d'interventions : l'association s'engage à réaliser pour le compte de la Ville de Seilhac les animations des ateliers périscolaires du mardi 3 septembre 2013 au mardi 24 juin 2014 réparties comme suit : les lundis et les mardis de la période scolaire de 13h05 à 14h05.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Adoption convention tripartite de prélèvement

Contrat avec la CNP, dossiers traités directement par Internet

ADOPTE A L'UNANIMITE

Adoption convention de desserte en gaz naturel du lotissement de la Valette

ADOPTE A L'UNANIMITE

Paiement frais de déplacement fête de la musique

Frais de 400 euros (GUSO)

ADOPTE A L'UNANIMITE

Aménagement de la route de la valette (annule et remplace 45-2013)

Explications de Monsieur le Maire

ADOPTE A L'UNANIMITE

Questions diverses

Appel d'offre concernant le lotissement de LA VALETTE, station de relevage.
137.100 euros à prévoir

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
